

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 mai de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/05/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ANDASMAS Anissa, pouvoirs à THOMAS Sébastien  
STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GUET François  
GRIJOL Christian, pouvoirs à AUDURIER Philippe  
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER  
JAFFRY Bernard, pouvoirs à TANGUY Christine  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe  
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à CHANTREAU Katell

Excusée : CLEMENT Isabelle

Secrétaire de séance : GUET François

### Délibération N° DE 50-2022

**Objet : Désignation d'un nouveau membre siégeant au Comité Technique  
Remplacement de Monsieur Christian ABGUILLERM**

#### Rapporteur : Philippe AUDURIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du 2 juillet 2001 portant création d'un CT à Douarnenez Communauté ;

Vu la délibération n° DE 58-2018 fixant à 5 le nombre d'élus titulaires et à 5 le nombre d'élus suppléants, avec droit de vote ;

Vu la délibération n° DE 45-2020 désignant les membres du comité technique ;

M. Christian ABGUILLERM, élu communautaire issu de la commune de Poullan sur mer, a démissionné de ses fonctions électives et doit dès lors être remplacé au sein du Comité technique de Douarnenez communauté dans lequel il siégeait.

**Il est donc proposé au Conseil communautaire de désigner un remplaçant pour siéger au Comité Technique :**

Monsieur Sébastien THOMAS se présente pour siéger au **Comité Technique**.

**Vu l'avis favorable du bureau du 2 mai 2022,**

**Il est proposé :**

- **De nommer Sébastien THOMAS nouveau membre du Comité technique de Douarnenez communauté.**

**Le Conseil Communautaire, après le vote à bulletin secret, désigne :**

- **Monsieur Sébastien THOMAS au Comité Technique (pour : 25).**

**Fait et délibéré le 12 mai 2022.**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

